



## COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°188 du lundi 8 février 2016

### C.C.A.S. :

Le repas du C.C.A.S. se déroulera le dimanche 28 février 2016. Il est ouvert aux personnes de 65 ans et plus. Si vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie.

### Recensement militaire : (enfants nés en 2000)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille.

**L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.** Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Les jeunes gens (garçons et filles) nés en – *janvier- février-mars 2000* sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

### Enquête publique :

Une enquête publique est ouverte dans les mairies d'Aussac-Vadalle et du Maine de Boixe du lundi 8 février 2016 au vendredi 11 mars inclus concernant une demande d'autorisation d'exploiter (renouvellement, extension et modification des conditions d'exploitation) d'une carrière à ciel ouvert de roche massive calcaire sur les communes de MAINE DE BOIXE aux lieux-dits « Champs de l'Etang », « Les Courts » et « Champs du Chêne » et AUSSAC-VADALLE au lieu-dit « Forêt de Boixe Partie de Nanclars » présentée par la Sté GSM – Région Sud Ouest – 162 avenue du Haut-Lévêque – 33608 PESSAC Cédex.

M. GUENVER Gildas a été nommé commissaire enquêteur. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête ont été déposés en mairie et seront pendant toute la durée de l'enquête, du 8 février au 11 mars 2016 inclus (aux jours et heures d'ouverture du secrétariat), sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

M. GUENVIER Gildas sera présent en mairie le lundi 8 février 2016 de 15h à 18h, le jeudi 25 février 2016 de 14h30 à 17h30 et le jeudi 3 mars 2016 de 14h30 à 17h30, le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les observations du public.

### Assemblée Générale extraordinaire du Comité des fêtes (AFAV) :

Suite à l'assemblée générale du 29 janvier dernier, qui s'est déroulée avec peu de participants, l'AFAV fait appel aux habitants de la commune pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 04 mars 2016 à 19h00 au Centre Socioculturel. L'association sera dissoute ou mise en sommeil si personne ne s'investit.

*L'AFAV compte sur vous.*

### Convention chats libres :

La municipalité d'AUSSAC-VADALLE s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération.

La municipalité a décidé de signer la convention de stérilisation et identification des chats errants.

## Ensemble, soyons acteurs

### L'EAU, une ressource à préserver ensemble

#### N'utilisez pas de pesticides\* :

- à moins de 5 mètres des cours d'eau, plans d'eau, lavoirs,
- dans les fossés, collecteurs d'eau, puits, forages,
- sur les avaloirs, caniveaux, bouches d'égout.



### Adoptez la BONNE CONDUITE dans votre jardin

- N'utilisez plus de pesticides,
  - Maîtrisez l'herbe et acceptez un gazon avec des pâquerettes, mousses, pissenlits...
- Utilisez binettes, balais, tondeuses... pour entretenir les trottoirs, pieds de murs, allées...
- Paillez vos massifs et potagers pour réduire la pousse des mauvaises herbes,
- Diversifiez les plantations pour favoriser la biodiversité dans votre jardin.

Vous aussi soyez acteur de Terre Saine  
 Déchetez selon les pointillés et plantez votre papillon au milieu de vos fleurs



## Terre saine votre commune et VOUS

### Le saviez-vous ?

#### Votre municipalité

s'est engagée à réduire l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics :

- pour préserver votre santé et celle de ses agents,
- pour réduire son impact sur l'eau et la biodiversité.

#### Pour respecter cet engagement,

### CHANGEONS NOTRE REGARD

- > acceptons des cheminements enherbés,
- > tolérons les zones moins tondues,
- > profitons du fleurissement des pieds de murs et des pieds d'arbres.

### Les signes d'une commune en bonne santé

[www.terresaine-poitou-charentes.fr](http://www.terresaine-poitou-charentes.fr)

Document édité par la Région Poitou-Charentes dans le cadre du Groupe Régional d'Action pour le Développement Rural

